Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 13 (1974-1975)
Heft: 57

Rubrik: [Rédactionnel émanant du S.S.E.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fonds de Solidarité

sommaire

Fonds de solidarité I
Sport : Roland Collombin V
La Constitution fédérale a 100 ans VII
Communications officielles : VIII
— Initiative fédérale contre l'emprise étrangère et résultats de la votation du 20 octobre 1974
— Ecu commémoratif du centenaire de la Constitution fédérale
— Aide publique au développement
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger :
— Le Secrétariat se présente... XI
— Action vacances Pro Juventute XII
La Suisse au fil des jours XIII
Le canton d'Argovie XIV

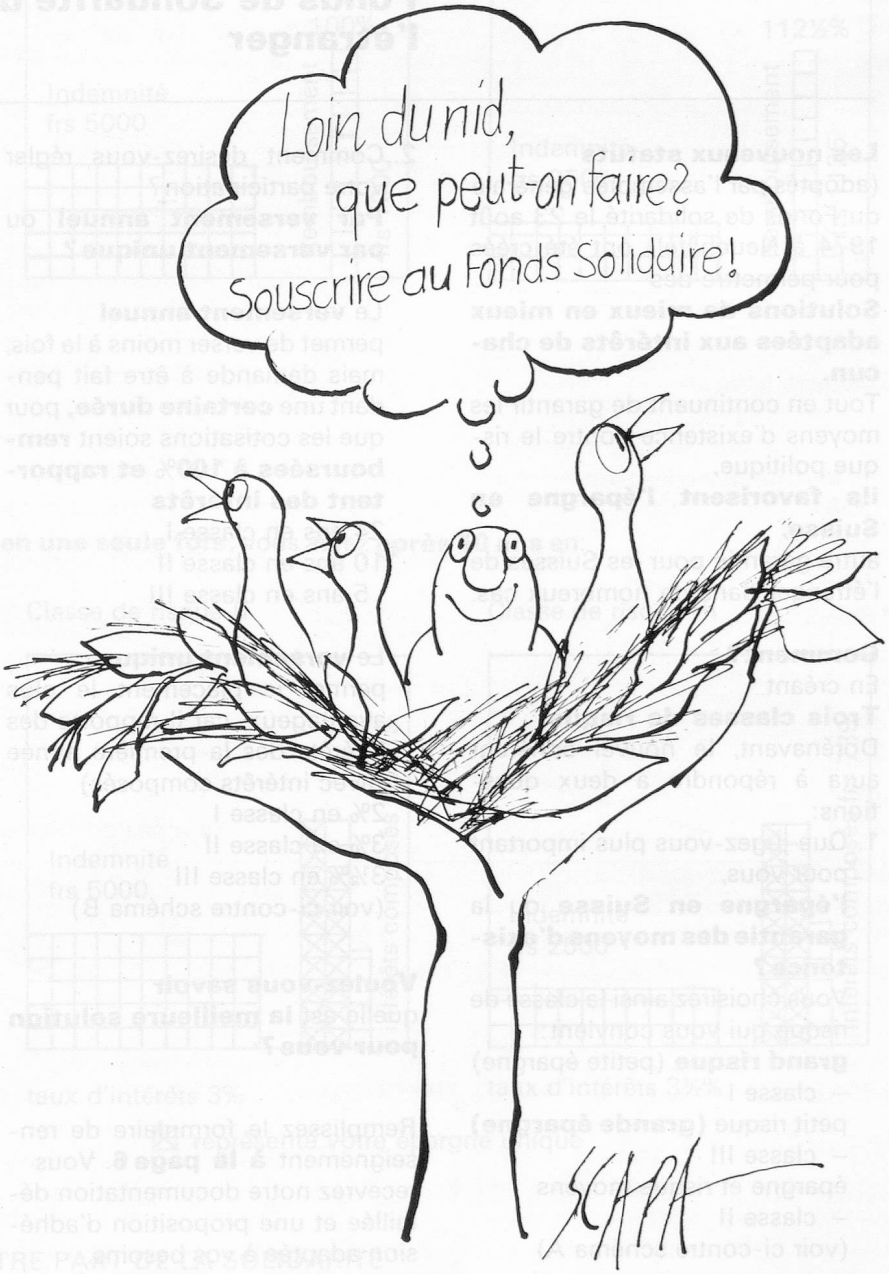

Camps de skis 1975

du service des jeunes du SSE

2 camps sont prévus à des conditions financières exceptionnelles en mars et avril.

Inscription pour les jeunes de 15 à 25 ans d'ici au **31. 1. 1975** auprès de votre représentation officielle suisse ou directement au:

Service des jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger
Case postale
3000 **Berne 16**

DEUX problèmes

VOS MOYENS D'EXISTENCE

1. à l'étranger
lors de nationalisations
expropriations
expulsion sans votre responsabilité
troubles politiques, guerre

2. de retour au pays
pour dédommagement
compensation
adaptation

UNE solution
Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger

Les nouveaux statuts
(adoptés par l'assemblée générale du Fonds de solidarité le 23 août 1974 à Neuchâtel) ont été créés pour permettre des
Solutions de mieux en mieux adaptées aux intérêts de chacun.
Tout en continuant de garantir les moyens d'existence contre le risque politique,
ils favorisent l'épargne en Suisse,
autre garantie pour les Suisses de l'étranger dans de nombreux cas.

Comment?
En créant
Trois classes de risque
Dorénavant, le nouvel adhérent aura à répondre a deux questions:

1. Que jugez-vous plus important pour vous,
   l'épargne en Suisse ou la **garantie des moyens d'existence?**
   Vous choisirez ainsi la classe de risque qui vous convient:
   grand risque (petite épargne)
   – classe I
   petit risque **(grande épargne)**
   – classe III
   épargne et risque moyens
   – classe II
   (voir ci-contre schéma A)
2. Comment désirez-vous régler votre participation?
   Par versement annuel ou **par versement unique?**

   Le **versement annuel**
   permet de verser moins à la fois, mais demande à être fait pendant une **certaine durée,** pour que les cotisations soient **remboursées à 100% et rapportent des intérêts**
   24 ans en classe I
   10 ans en classe II
   5 ans en classe III

   Le **versement unique**
   permet le placement le plus avantageux, car il rapporte des intérêts dès la première année (avec intérêts composés)
   2% en classe I
   3% en classe II
   3½% en classe III
   (voir ci-contre schéma B)

Voulez-vous savoir
quelle est **la meilleure solution pour vous?**

Remplissez le formulaire de renseignement **à la page 6**. Vous recevrez notre documentation détaillée et une proposition d'adhésion adaptée à vos besoins.

C'est le moment d'adhérer!

Pourquoi?
Il suffit de considérer

1. **La situation politique dans le monde actuel:**
   Combien d'événements surprenants avons-nous vu cette année? Où est le pays à l'abri de tout bouleversement?
2. **La situation économique:**
   Tout bouge, les prix augmentent.
   Le franc suisse est une des monnaies les plus stables du monde.
   La Confédération suisse est le garant du Fonds de solidarité.

Communication pour nos anciens sociétaires:
Si vous ne demandez pas de changement de classe de risque, vous serez affiliés dans **la classe de risque I.**

LE FONDS EN IMAGES

Schéma A INDEMNITE FORFAITAIRE ET EPARGNE

Epargne annuelle

En payant par exemple **frs 100.— par an pendant 10 ans,** c'est-à-dire frs 1000 au total, vous aurez en:

Classe de risque I

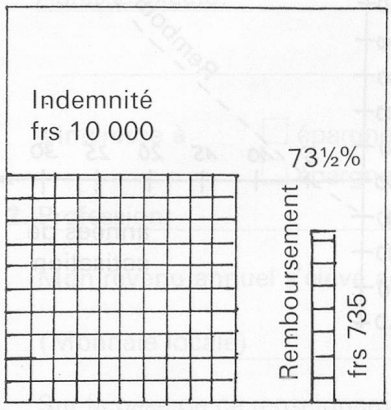

Classe de risque II

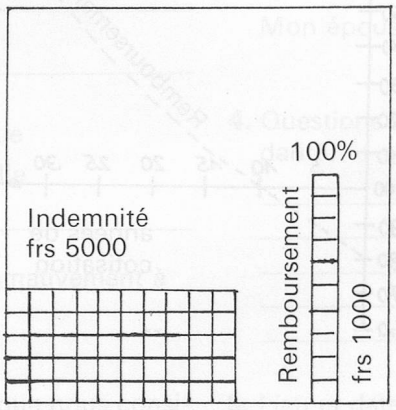

Classe de risque III

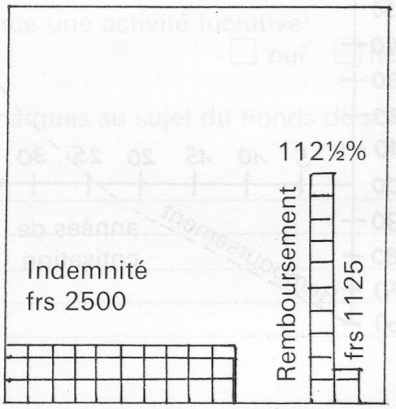

☐ un carré représente frs 100

Epargne unique

En payant par exemple **frs 1800.— en une seule fois,** vous aurez **après 10 ans** en:

Classe de risque I

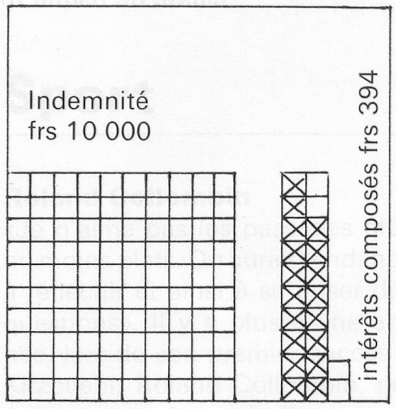

taux d'intérêts 2%

Classe de risque II

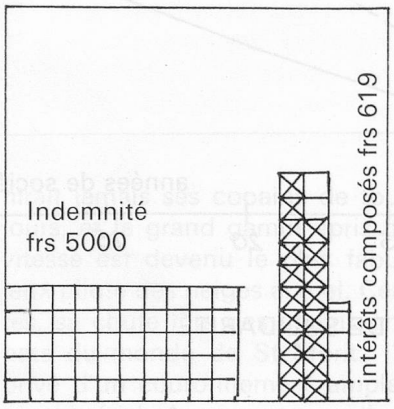

taux d'intérêts 3%

Classe de risque III

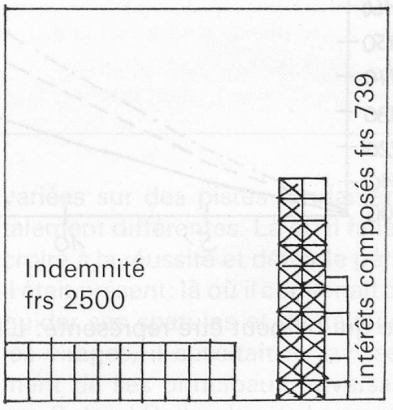

taux d'intérêts 3½%

☐ un carré représente frs 100 ☒ représente votre épargne unique

Ce qui n'est pas représenté: VOTRE PART DE LA SOLIDARITÉ

Schéma B REMBOURSEMENT ET INTERETS

Epargne unique

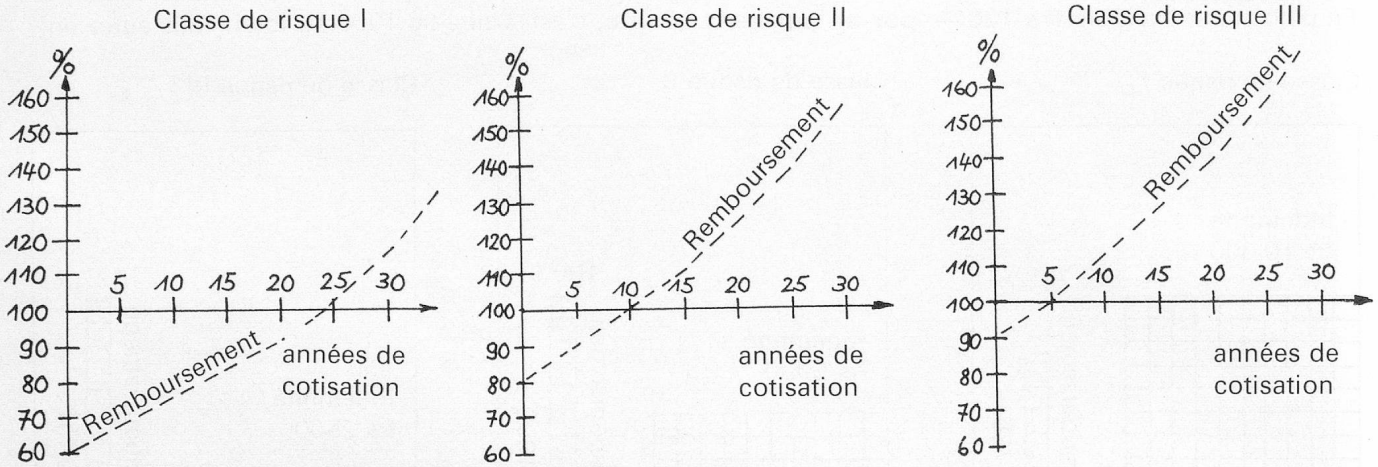

Epargne unique

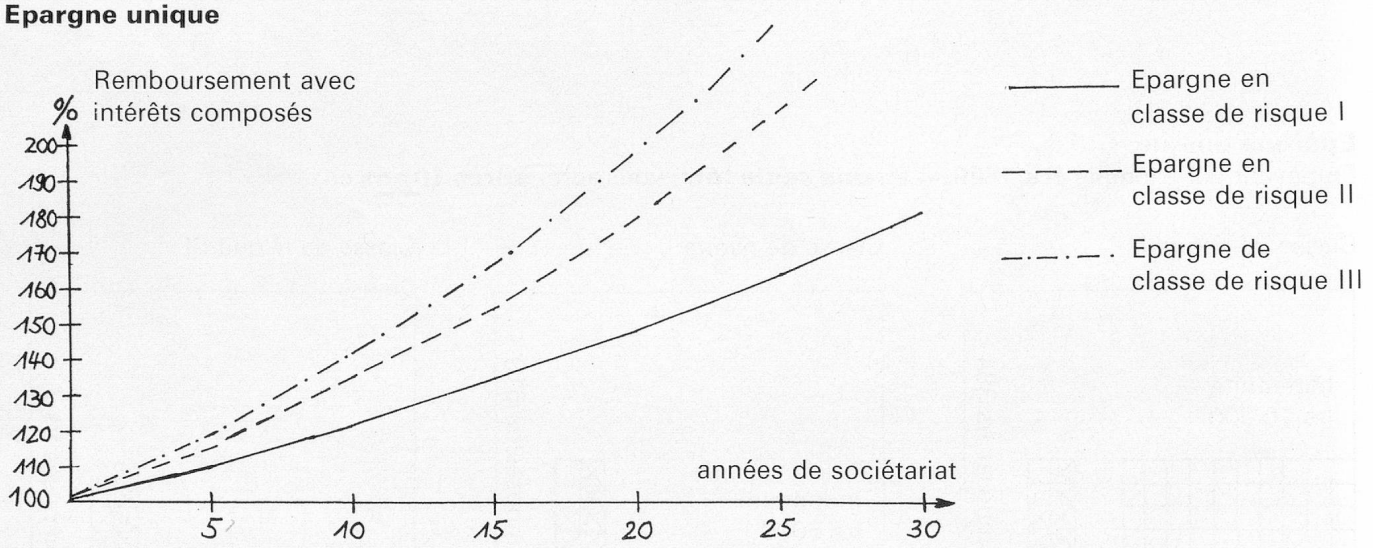

Ce qui ne peut être représenté: L'ELAN DE SOLIDARITÉ

EPARGNES ANNUELLES	DE FRS 25.—	A FRS 2 000.—
EPARGNES UNIQUES	DE FRS 450.—	A FRS 36 000.—
INDEMNITES FORFAITAIRES	DE FRS 2500.—	A FRS 50 000.—

Tourner la page svp. ...

Demande d'information

1. Le/la soussigné(e):

Nom: _____

Prénoms: _____

Lieu d'origine en Suisse: _____

Adresse exacte: _____

_____

s'intéresse à ☐ épargne unique
☐ épargne anuelle

2. Profession: _____

Mon revenu annuel s'élève approximativement à

(Monnaie locale) _____

Sur la base de ce renseignement – que nous considérerons comme **strictement confidentiel** – nous vous enverrons des propositions qui correspondront à votre situation personnelle, avec choix des classes de risque I, II et III.

3. La femme suisse mariée (que l'époux soit Suisse ou étranger; membre du Fonds ou pas) peut aussi adhérer personnellement au Fonds, qu'elle exerce une activité lucrative ou qu'elle dépende des revenus de son mari.

Pour les hommes mariés:
Mon épouse s'intéresse au Fonds: ☐ oui ☐ non

Mon épouse exerce une activité lucrative:
☐ oui ☐ non

4. Questions ou remarques au sujet du Fonds de solidarité:

_____

_____

_____

_____

5. Lieu et date: _____

Signature: _____

☒ Mettre une croix dans la case correspondante

✂----------découper ici et envoyer au:----------

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger Gutenbergstrasse 6, CH–3011 **Berne**
ou
à votre représentation diplomatique ou consulaire

Sport

Roland Collombin

«Je n'aime pas les passages plus ou moins plats. On aurait tendance à réfléchir et ainsi à se poser des questions». Il y a plus d'une année, lors de son premier succès à Kitzbuehl, Roland Collombin, par ces propos, brossait l'auto-portrait le plus authentique qui soit. Lui, le skieur d'instinct («Je ne sais pas comment dominer les bosses»), l'homme qui sait mieux que quiconque se détacher de l'environnement, l'ami qui ne trahirait jamais ses copains de toujours, et le grand gamin épris de vitesse est devenu le plus fabuleux pilote des neiges actuel. Certes, sa chute lors des championnats du monde de St-Moritz l'a privé d'un couronnement amplement mérité. Auparavant, en l'espace d'un mois, il avait gagné, de manière seigneuriale les quatre grandes «classiques» du cirque blanc: Garmisch, Morzine, Wengen et Kitzbuehl. Quatre chefs-d'œuvre, quatre démonstrations variées sur des pistes fondamentalement différentes. Là où il fallait croire à la réussite et défier le péril, il était présent; là où il convenait de guider ses spatules et de calculer les virages, il suscitait le ravissement de ses principaux adversaires. Roland Collombin, le bon sens terrien développé au point que ses rivaux le découvraient sous un aspect insolite de jour en jour, le verbe cru, les méthodes de préparations pour le moins naturelles, rejoignaient dans la légende

Jean-Claude Killy, et le pourtant réputé incomparable Karl Schranz. En deux ans, il a remporté huit victoires en épreuves de coupe du monde, égalant ainsi un record que les deux ont atteint au terme d'une carrière. Pour la deuxième fois consécutivement, il enlève la médaille d'or de la coupe du monde réservée au meilleur descendeur. A Sapporo, où sa sérénité, doublée de son extraordinaire pouvoir de concentration lui a valu une médaille d'argent, ce Valaisan bon teint de 23 ans est une authentique bête de course. Cette expression ne veut pas dire pour autant que l'énergie et l'intuition détruisent l'équilibre général. Celui qui faillit être retenu pour les jeux olympiques de Mexico pour ... le kilomètre lancé en cyclisme n'a pas son pareil pour dérouter ses concurrents. Tout dans son attitude est nonchalance, quiétude, gentillesse. Son refus de se soumettre à une discipline de fer, qui se traduit par quelques sorties nocturnes, avec à la clé quelques dégustations de vins et un sort réservé à la bonne chère, lui a valu beaucoup de critiques, émanant essentiellement de ceux qui veulent à tout prix dresser une image type du champion. Anticonformiste, mais diablement attachant, Roland Collombin fait œuvre de prosélytisme en entraînant dans son sillage un autre baroudeur valaisan, des pistes Philippe Roux. Amoureux de la moto, de la voiture, ils sont les symboles modernes d'une équipe de Suisse, qui a connu quelques échecs à St-Moritz, compensés partiellement par l'éclosion d'une autre Romande sympathique Lise-Marie Morerod, mais qui a une sacrée santé. On l'a surnommé la «superbombe», la «Colombe», bref il est passé de l'état de simple citoyen de Versegères, près de Verbier, à celui de héros national. C'est également l'anti-Russi. Le champion olympique analyse en profondeur, il mutiplie les passages lors des

(Keystone)

reconnaissances, il ignore les repas pantagruéliques et il n'avance plus! L'autre, tout en lui vouant une admiration sans bornes, représente un autre archétype.
On a prétendu qu'il était limité sur le plan mental. Il confond ses détracteurs en moins de temps qu'il ne lui faut pour engloutir les kilomètres des grandes descentes. On le disait sans technique. Son succès éclatant à Morzine met fin à une légende inspirée par ses contempteurs. Avec modestie, tout en ayant en filigrane une perception inouïe pour savoir que certains ne l'ont pas aidé, avec une franchise peu commune, Roland Collombin est peut-être le plus célèbre des sportifs suisses. N'en déplaise à ceux qui veulent en faire un ascète, sa joie de vivre justifie cette popularité.
Parlant trois langues, bientôt quatre grâce à son stage en Angleterre, ce Valaisan tout simple a atteint les sommets. Et son sourire est la plus belle preuve de son état d'âme. Son palmarès, qui la saison prochaine sera le plus prestigieux du monde fait le reste. Mais il préfère n'y jeter qu'un œil désintéressé. Pour lui, la vie, c'est toutes les minutes. A ski ou avec les copains. Cette jouissance goulue est l'étiquette de ce super-champion sans prétentions.

Bertrand Zimmermann

En plein effort pendant la descente du Lauberhorn, Wengen (Keystone)

La Constitution Fédérale

Rapiécée, mais toujours vivante

On croit se souvenir d'avoir appris à l'école que la Constitution fut écrite en 1848 et révisée pour la première fois en 1874. C'est inexact: la révision de 1874 fut, en réalité, la seconde tentative de récrire la loi fondamentale.

Après la Constitution de 1848, il restait toujours 25 organisations militaires différentes, 25 Codes civils, 25 Codes du travail et de nombreux arrêtés purement cantonaux. Cette abondance de paragraphes entravait considérablement le commerce, l'application des lois et la défense du territoire.

Le double objectif des révisionnistes était donc:

– L'accroissement des pouvoirs de la Confédération.

– L'accroissement des droits du peuple.

La puissance de l'Eglise catholique allait également être brisée – le pape Pie IX s'était déclaré infaillible en 1870 –, l'école et le mariage devaient échapper à l'emprise de Rome.

Un premier projet fut achevé le 5 mars 1872. Mais le peuple refusa son assentiment – à défaut de 5000 voix seulement, ce qui encouragea le Conseiller national Stämpfli à demander la même année au Conseil fédéral de présenter à l'Assemblée de nouvelles propositions pour la reprise d'une révision de la Constitution.

Ce second projet fédéral fut mis aux voix, le 19 avril 1874. On avait expédié 693 362 bulletins de vote (478 000 en langue allemande, 177 000 en français, 38 000 en italien et 9000 en romanche) dont 87% retournèrent aux urnes. La Constitution fut acceptée, avec une participation jamais égalée depuis, par 340 000 «oui» contre 198 000 «non». Elle entra en application le 29 mai 1874.

154 tentatives de modification de la Constitution furent faites par la suite, dont 83 furent couronnées de succès. Le petit livre de 40 pages qui la contient change tous les 14 mois! Il s'est agrandi d'un tiers depuis 1874. Nombre de ces modifications étaient beaucoup plus importantes que la révision complète de 1874.

– En 1891, un nouvel article établit que la Constitution pourrait désormais être partiellement révisée si 50 000 citoyens le demandaient. Jusqu'à présent, 7 tentatives de ce genre seulement ont abouti.

– La même année, par modification de la Constitution, la Confédération obtint le monopole des billets de banque, qui devait être suivi de nouveaux pouvoirs d'intervention dans la politique économique.

– Après la grève générale de 1917, on répondit à un postulat important des grévistes par l'institution du système proportionnel pour l'élection du Conseil national.

– Lors de la grève générale, les ouvriers avaient également demandé l'AVS (1925), qui fut ajoutée à l'assurance maladie et accidents de 1890. L'assurance individuelle nommée «deuxième pilier» suivit en 1972.

– Depuis 1969, la Confédération intervient aussi dans l'aménagement du territoire et, depuis 1971, dans la protection de l'environnement.

– Enfin, en 1971, le nombre des électeurs doubla d'un seul coup, lorsque le droit de vote fut enfin accordé aux femmes au bout de plusieurs décennies de lutte.

Depuis 1874, on a tenté à deux reprises une révision complète de la Constitution: en 1935, «l'Initiative Fröntler», fut présentée au peuple qui la rejeta.

Au cours des années 60, il fut de nouveau question de réviser entièrement la Constitution, rendue confuse par tant d'adjonctions. Selon les révisionnistes les plus acharnés, l'ancienne Constitution devait être enterrée en 1974.

Bien qu'il existe de gros volumes de nouveaux projets, il semble aujourd'hui que la centenaire toujours vigoureuse continuera à remplir sa fonction pendant quelques années encore, voire quelques décennies. C'est-à-dire à «consolider l'alliance des Confédérés, à maintenir et à promouvoir l'unité, la puissance et l'honneur de la nation helvétique».

Tiré de la revue «Illustré», éditions Ringier

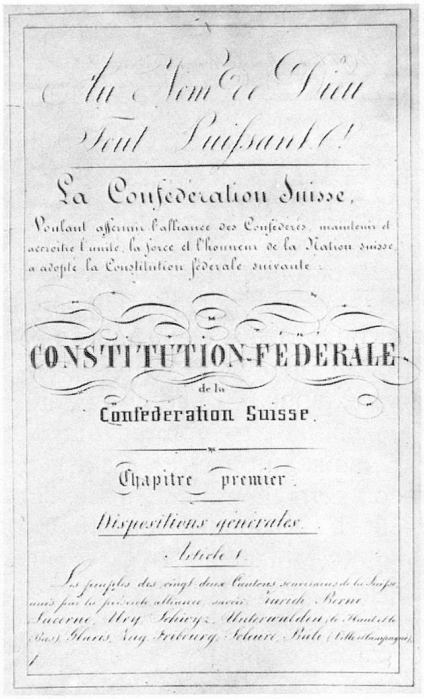
Au Nom de Dieu
Tout Puissant!
La Confederation Suisse,
Voulant affermir l'alliance des Confederés, maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur de la Nation suisse, a adopté la Constitution fédérale suivante:
CONSTITUTION-FEDERALE
de la
Confederation Suisse.
Chapitre premier.
Dispositions generales.
Article 1.

Première page de la Constitution fédérale de 1848

M. Louis d'Affry, Landamann

Communications officielles

Initiative fédérale contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse

Le 20 octobre 1974, le peuple et les cantons ont rejeté l'initiative constitutionnelle présentée par l'Action nationale contre l'emprise étrangère. Celle-ci tendait à fixer à 500 000 le nombre total des étrangers autorisés à résider de façon permanente en Suisse, l'effectif des saisonniers devant être, en outre, ramené à 150 000 et celui des frontaliers à 70 000 personnes. sonnes.

Le 21 décembre 1973, le Conseil fédéral avait proposé à l'Assemblée fédérale le rejet sans contre-projet de cette initiative.

Dans son rapport du 21.12.1973 – qui peut être obtenu gratuitement en français, en allemand et en italien auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, EDMZ, CH–3003 Berne – le Conseil fédéral analysait les conséquences qu'aurait entraînées l'acceptation de l'initiative; il soulignait notamment que pour réduire jusqu'à la fin de 1977 la population résidente étrangère à 12% de la population des cantons (sauf exception pour le canton de Genève, 25%), on aurait dû renvoyer de Suisse 540 000 étrangers, soit 180 000 par année.

Le Conseil national et le Conseil des Etats avaient suivi le Gouvernement dans ses conclusions de rejet.

Relevons que pour être acceptée, une initiative constitutionnelle requiert la double majorité du peuple et des cantons.

Remarquablement élevée, la participation aux votations du 20 octobre 1974 a été de 69,8%.

L'initiative a été *rejetée* par une forte majorité de citoyens (1 689 870 «non» contre 878 739 «oui») et par tous les cantons.

Les résultats sont donc plus nets qu'en 1970 lors de la votation sur l'initiative constitutionnelle patronnée par M. James Schwarzenbach; rappelons toutefois que celle-ci posait des conditions moins draconiennes et que les femmes n'avaient alors pas eu l'occasion de se prononcer (l'incidence de ce dernier facteur pour les résultats est néanmoins difficile à déterminer).

Au soir du scrutin, le Conseiller fédéral Furgler a fait la déclaration suivante au nom du Conseil fédéral:

Le Conseil fédéral constate avec satisfaction que le peuple suisse, toutes les régions linguistiques et tous les cantons ont nettement rejeté l'initiative contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse. La participation extraordinairement forte au scrutin permet de dire indubitablement qu'une nette majorité de notre peuple soutient la politique du Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral considère la décision du peuple et des cantons comme un mandat de poursuivre sa politique: après avoir limité avec succès l'effectif des travailleurs au bénéfice d'une autorisation de séjour ou d'établissement, il va stabiliser l'ensemble de la population étrangère, puis en réduire l'ampleur.

Le Conseil fédéral remercie le peuple et les cantons de la confiance qu'ils ont mise en lui. Sa gratitude va tout particulièrement à ceux qui ont informé le peuple sur la politique suivie par le gouvernement en la matière, ainsi que sur les conséquences qu'aurait pu avoir l'initiative. De nombreux citoyens et groupements, mais aussi la presse, la radio et la télévision ont nettement montré, par leur intervention dans le débat, l'efficacité du dialogue dans la démocratie directe.

LA MONOGRAPHIE EXCLUSIVE DE LA SUISSE

éditée à l'occasion de la Foire Internationale de Gand qui se déroulera du 13 au 28 septembre 1975.

"La Suisse y est l'invitée d'honneur"

- Une audience de plus de 400.000 visiteurs valorisera la sortie de cette publication.
- Un ouvrage de haute tenue rédactionnelle, illustré d'études et statistiques
- Une édition multilingue avec hors texte, index et répertoires français et néerlandais.

Un premier tirage de 50.000 ex. est prévu

Une diffusion de plus de 35.000 numéros dirigée vers une classe économique active et sélectionnée. Un ensemble rédactionnel, assuré par de nombreuses personnalités et spécialistes, tracera une image de la Suisse actuelle sur les plans :

- financier, économique, social, culturel, artistique et touristique
- implantation suisse en Belgique
- pénétration, influence, ramification, économie, développement et investissements suisses en Belgique.

Un ouvrage d'un impact exceptionnel !

VOIR AU VERSO DE CETTE PAGE

Pour vos amis et connaissances, un présent de bon goût qui s'offre en toutes circonstances.

Une action à grande diffusion qui affirmera votre prestige auprès de vos relations.

Une manifestation où votre présence, vous sera profitable.

LA MONOGRAPHIE EXCLUSIVE DE LA SUISSE

Recommandations et soutiens officiels.

Patronnée par :

le Département Fédéral de l'Economie Publique (qui correspond entre autre, en Belgique, aux services des Ministères des Affaires Economiques et du Commerce Extérieur), l'Ambassade de Suisse à Bruxelles et le Consulat Général de Suisse à Anvers, l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, le Secrétariat des Suisses à l'Etranger, l'Office National Suisse du Tourisme et la Fondation Pro Helvetia.

La Chambre de Commerce Suisse pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, à Bruxelles, et le Courrier Suisse collaborent à l'exécution de cet ouvrage.

Toutes entreprises ou représentations suisses sont concernées.

Chacune d'elles souhaitera être dans cette monographie qui lui offrira une occasion exceptionnelle de valoriser et d'intensifier ses activités en Belgique.

Renseignements et demande de réservation uniquement au :

Secrétariat du Courrier Suisse
Avenue Prekelinden 140 à 1200 Bruxelles - Tél. : 736.76.30

Sortie de presse et diffusion fin août 1975 !

Dès ce jour, la souscription est ouverte. (Dès aujourd'hui, complétez, détachez et renvoyez-nous la ou les cartes-réponses ci-jointes.)

Prix spéciaux pour les abonnés du Courrier Suisse, les maisons suisses et représentations suisses en Belgique !

LA SUISSE

INVITEE D'HONNEUR
N° 1
A LA
FOIRE INTERNATIONALE DE GAND

13-28 SEPTEMBRE 1975

Si vous êtes fabricant, importateur,
agent, grossiste,
distributeur de produits suisses,
contactez le secrétariat
de la Foire Internationale de Gand

Kortrijksesteenweg 640 9000 Gent tel. 091/22.40.22

LA SUISSE

INVITEE D'HONNEUR N° 1 A LA FOIRE INTERNATIONALE DE GAND

13-28 SEPTEMBRE 1975

Avec 400.000 visiteurs, 63.000 m² dont 58.000 m² couverts
et un ensemble situé au cœur du très beau parc de la citadelle.
Prestigieuse par ses Floralies, Gand vous offre, en terre de Flandre,
le point de rencontre d'une population laborieuse,
économiquement forte et active.
Rendez-vous et centre d'affaires belges pour le Nord de la France et le Sud de la Hollande.
La représentativité de la Suisse par ses multiples valeurs économiques
s'assure déjà !

Vous aussi participez à cette manifestation de grand attrait commercial !

Adressez votre demande par notre carte-réponse.

Pous vous Suisses ou représentants de maisons suisses, Gand a prévu un accueil avantagé dans ses prix :

Participation : 12 m² minimum - couvert : 1200 FB/m²

Contact en toutes langues

Le gouvernement sait que de nombreux Suisses et Suissesses – même ceux qui ont déposé un «non» dans l'urne – ressentent, comme beaucoup de citoyens qui ont voté «oui», un malaise qui dépasse largement le problème posé par les travailleurs étrangers. Ce malaise que le bien-être personnel ne s'identifie pas avec la prospérité matérielle. Cependant, ce n'est point par un flot d'initiatives que nous arriverons à résoudre le problème de la qualité de la vie, mais par une politique qui place l'homme et le bien commun au centre des préoccupations.

Sur le plan de la politique à suivre envers les étrangers, cela signifie qu'il faut établir un juste équilibre entre la population suisse et la population étrangère, en veillant à respecter nos obligations humanitaires et internationales. C'est ce but que vise la révision en cours de la législation relative aux étrangers (loi sur le séjour et l'établissement des étrangers), par laquelle on réglera de façon moderne les droits et les devoirs des étrangers vivant dans notre pays et leurs rapports avec la population suisse. Une telle politique exige également que l'on crée un juste équilibre entre les régions économiquement fortes et celles dont le développement est moins avancé. Il ne s'agit que d'exemples, qui démontrent que les problèmes posés par l'excès de population étrangère ne peuvent être résolus que dans le cadre d'une politique générale.

Le Conseil fédéral en appelle à tous les citoyens, leur demandant d'oublier ce qui les a divisés et d'assumer activement ces grandes tâches, de concert avec le gouvernement et le parlement.

De son côté, M. Ernst Brugger, Président de la Confédération, devait, dans une déclaration, aux agences de presse, exprimer également sa satisfaction.

«L'incertitude paralysante, qui a aussi constitué une lourde hypothèque pour nous ces derniers temps, est maintenant levée. Nous pouvons désormais nous atteler avec un nouvel élan à toutes les autres tâches ...» a notamment déclaré M. Brugger.

Il a ajouté que «... les presque 900 000 oui montrent qu'il s'agit d'un problème que nous devons continuer à traiter avec grand soin et avec sérieux.»

Aide publique au développement de la Suisse

La Suisse est, avec seize autres pays (Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Suède) ainsi qu'avec la Communauté économique européenne, membre du **Comité d'aide au Développement (CAD)** de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Ce Comité n'entreprend directement aucune opération de coopération au développement. En revanche, il procède notamment chaque année à un examen approfondi de la politique de chaque pays membre en matière de développement et de ses prestations en faveur des pays en développement. On trouvera ci-dessous des passages relatifs à l'aide publique extraits du **mémorandum** présenté par la Suisse au CAD en 1974, en vue de l'examen annuel. Les modifications apportées à la présentation de la version originale visent à rendre plus aisément compréhensible – sans en altérer la teneur – un texte essentiellement destiné à des spécialistes. Ce mémorandum peut être obtenu gratuitement en français et en allemand – auprès de la Coopération technique, Service de l'information, Département politique fédéral, CH 3003 Berne.

En 1973, le volume de l'aide publique au développement de la Suisse s'est maintenu, en chiffres absolus, approximativement au même niveau qu'en 1972 (1972: 64,8 mio $; 1973: 65,2 mio $) (1) alors qu'en chiffres relatifs, par rapport au produit national brut (PNB) le volume de l'aide publique a baissé, passant de 0,22% en 1972 à 0,16% en 1973. En comparant ces deux années, il y a lieu de tenir compte d'un facteur exceptionnel, à savoir le versement de deux tranches de prêt à l'IDA ou AID (Association Internationale de Développement, laquelle est une filiale de la Banque mondiale accordant des prêts à des conditions de faveur) qui a conduit à un fort accroissement en 1972. L'aide publique bilatérale s'est accrue en 1973 d'environ 10%, alors que l'aide publique multilatérale a diminué en raison du versement d'une seule tranche du prêt à l'IDA.

[1] Note:
Conformément aux directives convenues à l'OCDE, les taux de change utilisés pour convertir les francs suisses en dollars sont les taux de change moyens pour chaque année considérée, à savoir:
pour 1972: 1 $ = Frs. 3.840
pour 1973: 1 $ = Frs. 3.167

Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution des différentes catégories de **flux publics** entre 1971 et 1973.

	1971	1972	1973
	(en millions de $)		
I. Aide publique au développement (1)			
A. Bilatérale	19,4	30,6	33,5
1. Dons et contributions assimilables à des dons	17,3	27,0	30,0
1.1 Dons	17,3	26,8	29,9
a) Programmes et projets de développement (2)	5,5	8,1	11,6
b) Coopération technique (3)	2,7	3,6	4,3
c) Aide alimentaire	3,1	4,9	5,5
d) Aide humanitaire	5,3	9,1	7,4
e) Contributions des cantons et des communes (1)	0,7	1,0	1,1
1.2 Prêts remboursables en monnaie du pays bénéficiaire	0,0	0,2	0,1
2. Prêts de développement (nets)	2,1	3,6	3,5
2.1 Prêts gouvernementaux de plus de 5 ans (nets) (4)	2,1	3,6	3,5
B. Multilatérale	9,0	34,2	31,7
1. Dons	8,6	11,4	14,4
a) PNUD (Programme des Nations Unies pour le Dével.)	3,9	4,3	6,9
b) PAM (Programme alimentaire Mondial)	1,0	2,1	2,6
c) UNICEF, UNRWA, UNHCR, etc.	3,2	4,8	4,0
d) autres organismes	0,5	0,2	0,9
2. Souscriptions au capital et autres paiements aux organismes multilatéraux (5)	0,4	–	3,6
3. Prêts concessionnels aux organismes multilatéraux (6)	0,0	22,8	13,7
Total aide publique	28,4	64,8	65,2

Remarques

1) Les dons des cantons, des communes et d'autres organismes du secteur public ont été classés sous dons bilatéraux, rubrique e). Il s'agit de dons accordés à des fins diverses (projets de développement, coopération technique, aide humanitaire). L'information résulte d'une enquête par questionnaires, mise sur pied dès 1968. Il est possible que l'effort de ce secteur soit plus important, car ne sont considérés que les versements qui sont parvenus à la connaissance du Service de la coopération technique.

2) Essentiellement les contributions pour des projets de développement combinés (personnel, équipement, capitaux, bourses, etc.).

3) Les prestations de la coopération technique au sens étroit, c'est-à-dire pour assistants techniques, experts isolés et bourses de formation.

4) Crédits à la Turquie et crédits-joints à l'Inde et au Pakistan, crédit-projet au Kenya.

5) Participation au capital et au Fonds spécial de la Banque asiatique de développement et participation au Fonds africain de développement.

6) Crédit à l'Association Internationale de Développement (IDA).

Le projet de loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, qui a fait l'objet du Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 19 mars 1973, a été examiné par les Chambres fédérales, mais il n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive, le Parlement ayant invité le Conseil fédéral à revoir le projet de loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales au regard de la crise de l'énergie et de ses effets sur nos relations avec les pays en développement. Le rapport complémentaire sera soumis aux Chambres fédérales en 1975.

Centenaire de la Constitution fédérale

Après concours, l'effigie de *l'écu commémoratif* – dont la frappe a été annoncée ici précédemment – a été finalement commandée au sculpteur *Max Weber,* de Genève.

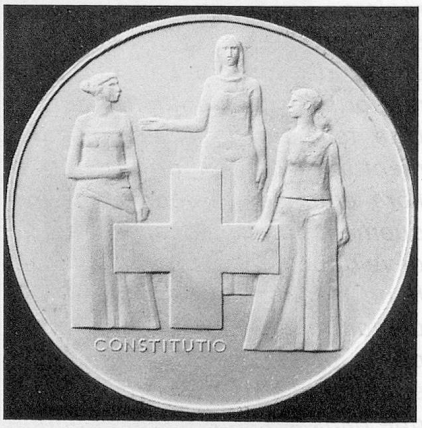

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

(Photo Rodo)

Le Secrétariat des Suisses de l'étranger se présente ...

Nouvelle Société Helvétique
(fondée en 1914)

Commission des Suisses de l'étranger
(créée en 1916)
élue par plus de 600 sociétés et institutions suisses de l'étranger et le comité central de la NSH

Secrétariat des Suisses de l'étranger
(institué en 1919)
organe exécutif et siège de la Commission des Suisses de l'étranger

Nous défendons vos intérêts ...

- représentation de vos intérêts face aux autorités et au public
- coopération à la législation d'application de l'article des Suisses de l'étranger de la Constitution fédérale
- collaboration à des Commissions fédérales et privées
- gestion de fondations en faveur des Suisses de l'étranger

Nous vous aidons ...

- Soutien aux Communautés suisses à l'étranger
- Aide individuelle aux Suisses de l'étranger et aux rapatriés
- Assistance
- Secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger

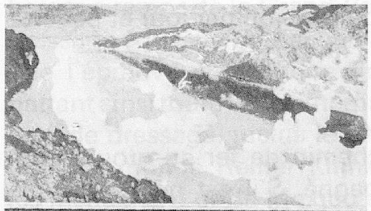

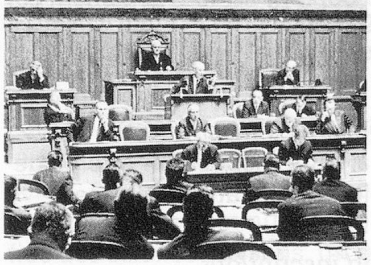

Nous vous informons ...

- «echo», la revue des Suisses de l'étranger
- «weltschweizer», la revue gratuite pour les jeunes Suisses de l'étranger
- «Revue» feuille d'information gratuité préparée en collaboration avec le Département politique fédéral
- Emissions au Service suisse des Ondes courtes
- Articles dans l'édition hebdomadaire du «Tages-Anzeiger» destinée à l'étranger

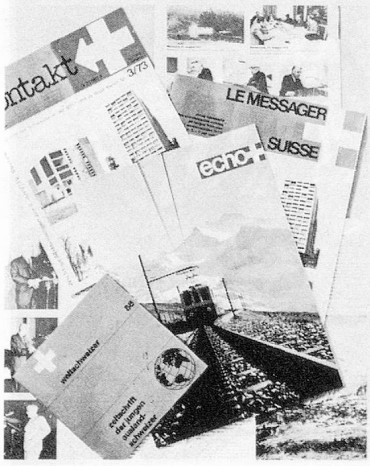

Nous favorisons le contact avec la Patrie ...

- Organisation du Congrès des Suisses de l'étranger
- Service de conférences
- Service des films
- Service des journaux et des livres
- Service de lecture
- Bandes magnétiques «Forum helvétique»

Nous nous occupons des jeunes ...

- «weltschweizer», la revue gratuite pour les jeunes Suisses de l'étranger
- Soutien aux recrues Suisses de l'étranger en Suisse
- Organisation de camps de ski et de camps itinérants
- Service de formation des jeunes Suisses de l'étranger

Alpenstrasse 26
Téléphone 031 44 66 25
Case postale, 3000 Berne 16

Vacances d'été 1975
Feuille d'information de Pro Juventute

Vos enfants auront de nouveau la possibilité de participer à notre campagne de vacances, bien que nous soyons obligés, en raison de l'augmentation constante du coût de la vie, de faire certaines réserves.

Participants:
enfants de nationalité suisse ou enfants dont la mère a la nationalité suisse et qui est seule pour s'occuper de sa famille. Année de naissance 1961–1968 (enfants invités 1959–1968).

Durée des vacances:
env. 5 semaines durant les mois de juillet et août, suivant les dates de vacances.

Placements:
dans des familles suisses
pour enfants de 7 à 14 ans dont les parents n'ont pas les moyens de participer aux frais ou n'accordent qu'une contribution symbolique. Pour enfants invités: 7 à 16 ans
dans des homes d'enfants
pour enfants ayant besoin d'un séjour de convalescence et pour enfants de 7 à 11 ans dont les parents se chargent du total ou de la plus grande partie des frais.
Prix de pension par jour et par enfant: Fr.s. 17.— à Fr.s. 27.—.
en colonie
pour enfants de 12 à 14 ans aimant la vie simple et les vacances joyeuses en groupe, le sport, les excursions et dont les parents se chargent du total ou de la plus grande partie des frais.
Prix de pension par jour et par enfant: Fr.s. 17.— à Fr.s. 27.—.

Voyage:
par chemin de fer en groupe accompagné. S'il est nécessaire de voyager par avion, accueil à l'aéroport en Suisse.

Formulaires d'inscription:
sont à votre disposition auprès de tous les Consulats de Suisse.

Délai d'inscription:
auprès de votre Consulat: 15 mars 1975

(Foto K. Schweizer)

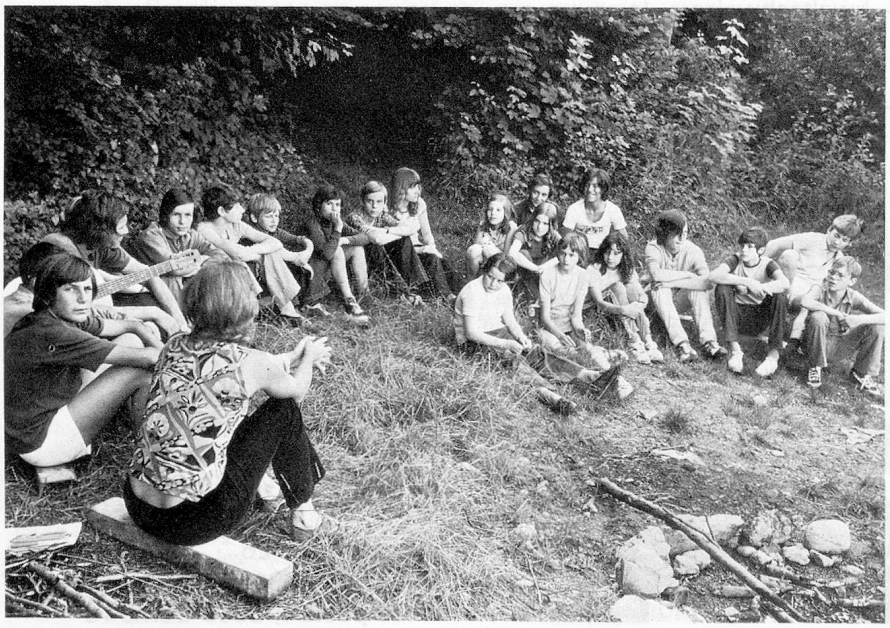

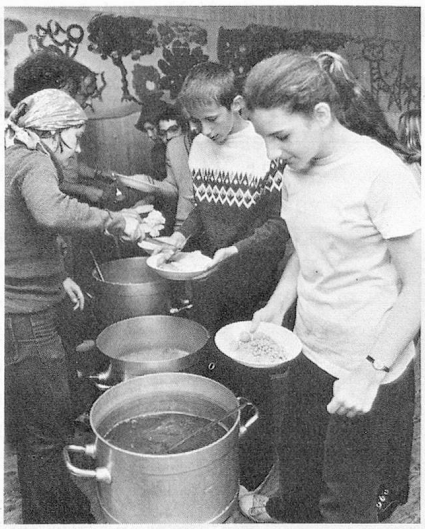

Passé cette date, nous ne pourrons plus accepter d'inscription.

Taxe d'inscription:
Fr.s. 12.— par enfant, payables lors de l'inscription.

Autres renseignements: auprès de votre Consulat.

La fondation pour les enfants suisses à l'étranger et la fondation Pro Juventute s'efforcent d'offrir au plus grand nombre possible d'enfants la possibilité de connaître et d'aimer leur patrie d'origine et leurs compatriotes.

(Foto-Rodo)

PRO JUVENTUTE
Section des enfants
suisses de l'étranger
Seefeldstrasse 8, CH-8022 Zürich

La Suisse au fil des jours

14 août
Le Conseil fédéral autorise le Département fédéral de l'intérieur à faire verser au mois de septembre des prestations doubles aux bénéficiaires des rentes de l'AVS ou de l'AI ou d'allocations pour impotents. Cette allocation unique a été prévue pour compenser le renchérissement en 1974.

18 août
Aux championnats d'Europe de natation, la jeune nageuse genevoise Françoise Monod (15 ans) se qualifie pour la finale du 100 m nage libre, devenant ainsi la première Suissesse à franchir le célèbre «mur de la minute».

21 août
Le Conseil fédéral décide de venir en aide aux victimes du conflit chypriote.
A la 43e Foire internationale d'Izmir en Turquie, la Suisse y figure pour la douzième fois. Notre pavillon est présenté par l'Office suisse d'expansion commerciale.

29 août
Le Bureau de prévention des accidents communique que depuis l'introduction de la limitation de vitesse à 100 km/h maximum, le nombre des morts a diminué, du 1er janvier 1973 au 30 juin 1974, de 545 et celui des blessés de 6988, par rapport à la période correspondante de 1971–72.

9 septembre
Pour répondre au grand intérêt que le film suisse éveille depuis plusieurs années à l'étranger, une tournée de près de 40 films, organisée par Pro Helvetia, débute à Canberra en Australie. Elle se poursuivra en Scandinavie et aux Etats-Unis.

11 septembre
Pour tenter de lutter contre la pénurie éventuelle d'électricité le Conseil fédéral rédige un arrêté par lequel il demande à être le seul habilité à prendre les mesures nécessaires, en cas de besoin, pour adapter la consommation d'énergie électrique aux disponibilités de notre pays.

14/15 septembre
La Suissesse Christine Stückelberger a remporté le Grand Prix de dressage équestre de Aachen ainsi que l'épreuve éliminatoire finale; battant ainsi toute l'élite internationale de dressage, inclus le champion du monde Reiner Klimke et les médaillés d'or de Mexico et de Munich.

16 septembre
Afin de protester avant tout contre la retenue sur le prix du lait qui, selon certains milieux agricoles, constitue une diminution injustifiée des salaires paysans, un grand nombre d'agriculteurs exprime son mécontentement en bloquant les axes routiers et en manifestant dans les différentes villes de notre pays.

(Keystone)

23 septembre
Les experts militaires chargés de l'acquisition d'un nouvel avion de combat déclarent que les essais effectués sur l'avion américain F-5E Tiger ont donné entière satisfaction.

25 septembre
Aux Championnats du monde de tir à Thoune, les Suisses obtiennent finalement la troisième place derrière les Américains et les Soviétiques.

2 octobre
Le Conseil national approuve la loi sur les stupéfiants visant à aggraver les peines pour les trafiquants et à alléger celles des consommateurs de drogue.

Un procédé éliminant 50% des substances cancérigènes du tabac est rendu public par le Dr. Serge Neukomm, médecin-chef des laboratoires de recherche de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive à Lausanne.

3 octobre
Le Conseil des Etats accepte la demande de crédit de 95 millions en faveur du raccordement ferroviaire de l'aéroport de Zurich-Kloten.

6 octobre
La Fête des vendanges, placée cette année sous le signe des plaisirs capiteux, est célébrée en grande pompe à Neuchâtel.
Au Grand Prix automobile des EU, le Tessinois Clay Regazzoni est contraint à l'abandon et voit ainsi s'effondrer sa chance de devenir le champion du monde automobile 1974. Cependant il obtient une brillante 2e place au classement final.

7 octobre
Plusieurs groupements, dont le Mouvement populaire des familles décident de lancer un référendum contre la hausse des taxes sur les huiles de chauffage.

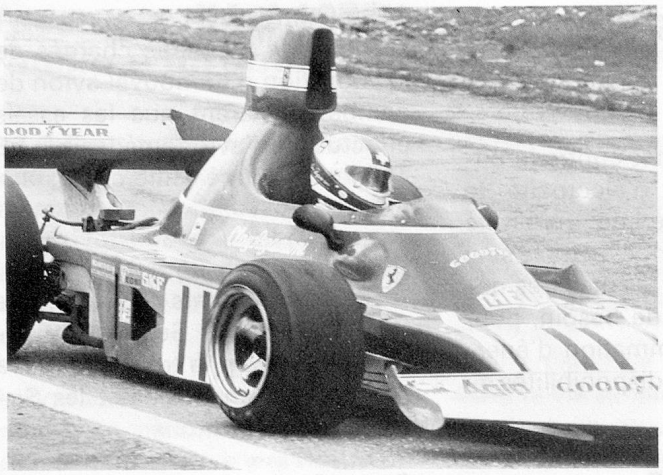

Clay Regazzoni, Vice-champion du monde en 1974 ...

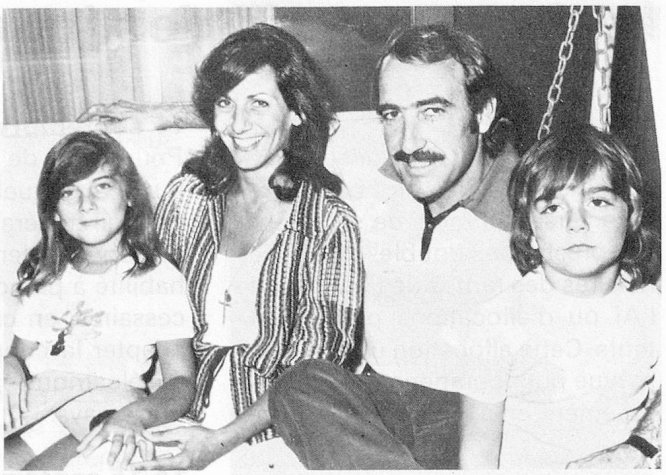

... entouré de sa famille (Keystone)

13 octobre
A la 23e Semaine internationale du film à Mannheim, deux œuvres suisses obtiennent une distinction, «Wer einmal luegt oder Viktor und die Erziehung» du cinéaste June Kovach et «Schweizer im spanischen Bürgerkrieg» de Richard Dindo.

15 octobre
On apprend que le Département militaire fédéral travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau fichier unique intitulé «PISA» (Personnel – Information – System der Armee) qui contiendra des données sur toutes les personnes incorporées dans l'armée.

20 octobre
C'est par 1 689 870 non contre 878 739 oui que le peuple suisse repousse l'initiative de l'Action nationale contre l'emprise étrangère. Fait important: les 25 cantons ont unanimement dit non à l'initiative.

Le Canton d'Argovie

Mme Dorothea Salvini-Kim, fille d'un homme d'Etat renommé, a, en 1968, présenté à l'Université de Zurich une thèse de doctorat consacrée au poète Paul Celan. Elle a travaillé auprès du secrétariat de la Fondation Pro Helvetia et s'occupe aujourd'hui de travaux publicitaires. Elle est mariée à un paysan du Misox grison.

Comme tous les cantons, l'Argovie a ses «clichés»: c'est le pays des carottes, c'est le canton de la culture ... Pourtant, derrière ces définitions trop lapidaires, se cachent quelques vérités.
Le sol sablonneux favorise la croissance des carottes. Alors les Argoviens en sèment, et ne se contentent pas de les récolter. Ils les mangent. Et la vitamine A qu'elles contiennent leur donne une bonne vue – et des idées claires! Une conserverie s'est même ouverte à Lenzbourg, la fabrique Hero, fondée il y a bien des années par messieurs Henkel et Roth. Là, non seulement les carottes, mais encore des légumes et des fruits de toutes sortes sont mis en boîte, expédiés dans le monde entier. Les gourmets en redemandent, et les Argoviens savent bien, eux, pourquoi ils cultivent des carottes!
Le sobriquet de «canton de la culture», dont l'Argovie a probablement hérité en raison de son rôle pendant les guerres de religion du dix-neuvième siècle (et même déjà avant le «Kulturkampf» des années 70) n'est pas seulement une incitation à mériter vraiment ce nom. C'est en même temps une manière de protection. Derrière un rempart d'ironie qu'il sait aussi tourner contre lui-même, l'Argovien continue de vivre tranquillement à sa culture, – qui est d'abord une joie de vivre. Et les fruits les plus éclatants de cette sérénité sont sans doute la Fondation Pro Argovia, la Maison Albert Stapfer et la Loi relative à la culture.

Culture et ... culture
Pro Argovia a été fondée en 1952 par trois amis, et c'est ma foi, une sorte de farce qui a bien réussi! Les manifestations culturelles, les soirées théâtrales, les concerts ou les conférences se terminent fort souvent en réunions amicales. Car une conversation à bâtons rompus, autour d'un verre de vin, peut fort

bien être l'expression d'une culture – au sens large du terme –. C'est bien ainsi que les Argoviens l'entendent, d'ailleurs: la joie de vivre qui s'exprime clairement n'est-elle pas aussi une forme d'art?
En plus des manifestations particulières, Pro Argovia suscite et soutient les talents de toutes sortes dans le canton. Elle stimule les artistes aussi bien que les amateurs d'art, et joue, en quelque sorte, le rôle de centre culturel qui manque au canton.

Amour et compréhension
La Maison Albert Stapfer, au château de Lenzbourg, lieu de rencontre privilégié, est née de la collaboration de Pro Argovia et de quelques autres associations. Son but? Ecoutons le directeur: «Je veux éveiller la compréhension mutuelle. La compréhension? C'est à dire l'amour, le partage. La Maison Stapfer veut susciter vraiment cette compréhension-là ...»
Volonté de comprendre l'autre, amour du prochain: voilà le noyau de la culture argovienne. Cela fait peut-être sourire; et c'est peut-être la raison pour laquelle cette réputation de «culture» nous gêne presque ...
Grâce à la Loi sur la culture, des fonds peuvent être libérés pour favoriser la formation, les sciences, les arts. De l'amour et de la compréhension, l'Argovie en a eu besoin dès les premières années de son existence, dès 1803, pour concilier les quatre parties du canton, si différentes l'une de l'autre: la région du Fricktal, de l'autre côté du Jura, avec ses habitants depuis toujours «soupe au lait», ceux tout pleins de fierté du Freiamt, les individualistes du Comté de Baden, et les sujets bernois, à la fois dociles et si sûrs d'eux-mêmes, dans lesquels sont inclus aussi les habitants du chef-lieu. De l'amour et de la compréhension, il en a fallu encore pour que les trois confessions ne se heurtent pas, pour que les tendances à l'intérieur du protestantisme-même restent dans un cadre. L'Etat et la religion étaient si étroitement liés que Karl Barth, qui fut pasteur à Safenwil pendant dix ans, s'est écrié: «O Argovie, O religion d'Etat, que Dieu en ait pitié!» Et, en disant cela, il mettait le doigt sur le côté négatif de cet esprit compréhensif: tout sacrifier à la paix plutôt que de s'affirmer par la lutte. C'est en 1930, que Dieu a eu pitié de notre canton et que la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été achevée.

Contents de peu!

«Pour une seule plume reçue,
J'oublie les oiseaux et les anges.» (Erika Burkart)

Le fait de se contenter d'une seule plume (quand l'ange et l'oiseau sont tellement plus!), c'est quelque chose de typique de notre caractère, à nous Argoviens. Nous prenons volontiers la partie pour le tout. Nous avons toute liberté d'action, même la liberté de renoncer. Et c'est suffisant. C'est de là que vient peut-être aussi notre retenue, la mélancolie en toile de fond de notre caractère, qui s'exprime dans chaque acte de création, que ce soit un poème, un tableau ou un morceau de musique.
Il est toutefois dangereux de généraliser en disant «nous» et de parler de «notre caractère»; d'autant plus dangereux que le canton d'Argovie est gratifié, ici et là, de l'étiquette de «Suisse miniature». Ce ne sont pas seulement les linguistes, les géographes ou les sociologues, mais aussi les politiciens qui le disent. En effet, les résultats des votations, dans le canton d'Argovie, recoupent très souvent les résultats sur le plan fédéral. Et il est évident, malgré tout, que les Argoviens ont en commun certains traits de caractère. Par exemple, l'Argovien n'a pas de centre à proprement parler. Il lui manque un Paris pour y calquer sa mode, il n'a pas de Mecque pour ses prières quotidiennes. Il se contente de son environnement immédiat.

«La tête d'un chien cherche mes genoux.
Un enfant me fait entrer dans son jeu.
Je ne veux pas importuner les dieux.
Je vis.» (Erika Burkart)

L'Argovien vit ses journées d'une manière réaliste et sobre. Il n'importune pas les dieux, mais il s'émeut de l'affection d'un chien, de la confiance d'un enfant, et sa nature s'ouvre de telle manière qu'à travers des détails, il rejoint et comprend des ensembles.

Entre Aar et Jura
Un paysage marque toujours ceux qui y vivent. En Argovie, il y a le Jura et l'Aar; et bien que ni l'un ni l'autre ne se limite à notre canton,

Dans le vieux quartier de Baden (ONST Zurich)

La «Reuss» près de Unterlunkofen

Cité médiévale de Baden au bord de la Limmat

(puisqu'ils traversent la Suisse respectivement de l'est à l'ouest et du sud au nord), ils marquent leur empreinte dans le cœur des Argoviens.

Paul Haller, notre écrivain patoisant le plus doué, (1882–1920) se réfère constamment au Jura:

Et toujours pareilles
sont les montagnes du Jura qui
marchent à notre droite
Avec ses larges prairies en pentes douces, ses longues crêtes
et ses parois rocheuses,
Qui s'élèvent audacieuses et belles dans le ciel bleu.

Et il dit de l'Aar:

Et nous sommes tous les deux
Assis devant la maison, sous
l'escalier de bois,
Comme il fait bon frais, avec
l'Aar devant nous,
Et on ferait des vers si on en
était capable.
On voit l'eau venir de si loin
Et l'on ne sait pas si l'on a le mal
du pays ou non.

C'est surtout quand on est éloigné d'eux pour toujours qu'on sent à quel point nous formons un tout, nous, le Jura et l'Aar. L'éclat des Alpes, l'ardeur du sud, chaque paysage impressionnant réveille en nous la nostalgie des formes toutes en douceur du Jura et du calme de l'Aar qui a perdu son aspect de ruisseau sauvage, tout en n'étant pas encore devenu un grand fleuve. Nous Argoviens, nous aimons le juste milieu.

Et la troisième chose que nous aimons autant que la montagne et l'eau, c'est notre patois. Un patois qui ne peut être confondu avec celui de Berne ou de Bâle et qui, d'autre part, n'est pas aussi aigu que celui de Zurich. Il lui manque le son clair de la Suisse orientale et l'accent chantant de la Suisse centrale. Il est changeant de lieu en lieu, de vallée en vallée, et n'a rien de fortement caractéristique. C'est avant tout son vocabulaire qui le différencie des autres patois. A tel point qu'il arrive parfois qu'au cours d'une conversation, un Zuricois prie un peu sèchement un Argovien de tout de même s'exprimer en allemand, et non en javanais ...

L'avenir ...

Pestalozzi était un des nôtres. Et il est possible que la bonne renommée des écoles argoviennes soit le dernier héritage du grand pédagogue. Félix Hoffmann, l'illustrateur connu dans le monde entier, Ernest Häfliger, le talentueux chanteur qui excelle avant tout dans ses interprétations d'évangélistes dans les oratorios, sont tous deux Argoviens. Mais ce n'est pas dans notre nature de nous apesantir sur les faits du passé et de vivre sur la réputation des citoyens célèbres. Le présent, et son ouverture sur l'avenir, nous intéresse bien davantage!

Même si ce ne sont pas l'Argovie et les Argoviens qui vont décider du monde de demain, il suffit peut-être que nous soyons fidèles à nous-mêmes pour que le monde n'aille pas à vau-l'eau. Il suffit peut-être de penser avec Luther: «Et même si la fin du monde était pour demain, aujourd'hui encore je planterais un pommier!»

Dorothea Salvini-Kim
en collaboration avec Pro Helvetia

Connaissez-vous
ce délicieux sentiment d'insouciance
propre aux gens qui savent que rien
ne peut attenter à leur sécurité,
à leur bien, à leur patrimoine ?

C'est ce que vous procure vesta
systèmes de détection incendie
et gaz de haute fiabilité...

Etudes, plans, installations sur mesure et clef sur porte pour applications privées, communautaires, administratives et industrielles.

vesta s.a. détection incendie-gaz
bd de la Révision 24 - 1070 Bruxelles
Tél. (02) 523.89.71

SA vesta NV

Oil Therm

FIRME SUISSE

offre ses services pour :

- Entretiens
- Dépannages
- Révisions
- Réglage de votre brûleur à mazout
- Ramonage cheminée
- Nettoyage chaudière
- Remplacement brûleurs et chaudières

TEL. : (02) 35 44 92

Chaussée Saint-Pierre 326
1040 - BRUXELLES

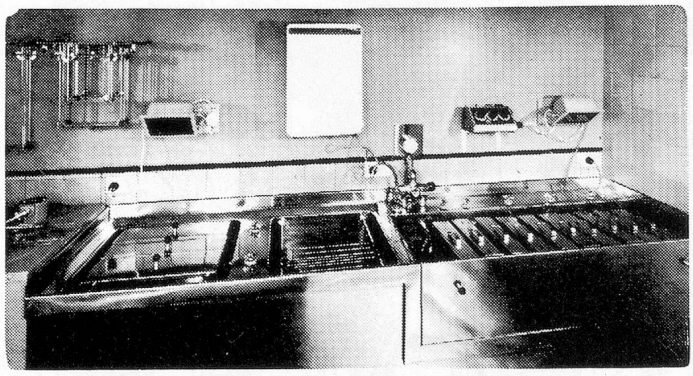

LE TOUT EN ACIER INOXYDABLE POUR

- Office ou utility
- Maternité
- Biberonnerie
- Salle d'opération
- Stérilisation
- Radiographie
- Hydrothérapie
- Laboratoires
- Anatomie pathologique
- Morgue

FRANKE

9400 NINOVE **TEL. 054/33.36.36**

NOUS SOMMES
LES SPÉCIALISTES DE L'ENTRETIEN ORGANISÉ
DE BUREAUX, IMMEUBLES, CLINIQUES, STANDS, HÔTELS, SALLES DE SPECTACLE...
VIRTUOSES EN DÉCAPAGE CHIMIQUE DE PARQUETS, ROMPUS AUX TRAITEMENTS DE TOUS RECOUVREMENTS DE SOL,
DE PREMIÈRE FORCE POUR LE DÉPOUSSIÈRAGE PAR LE VIDE,
TALENTUEUX EN LAVAGE DE VITRES ET REVÊTEMENTS ANTI-POUSSIÈRE,
EXPÉRIMENTÉS DANS LE SHAMPOOING À SEC ET LE TRAITEMENT ANTISTATIQUE DE TAPIS SUR PLACE
CHAMPIONS DANS L'ENTRETIEN SPÉCIALISÉ DES MENUISERIES MÉTALLIQUES
TOUT EST CLAIR ET NET AVEC LE NETTO CLAIR S.P.R.L.
A VOTRE SERVICE
le Netto-Clair
S.P.R.L.
RUE GEORGES MOREAU, 160
1070 BRUXELLES
TEL. 523.70.05
NETTO CLAIR
NETTO CLAIR
NETTO CLAIR
NETTO CLAIR
NETTO CLAIR